

AIDE AUX INVESTISSEMENTS

Installation de recharges pour véhicules électriques

DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES INSTALLATIONS

Décret n°2021-153 du 12 février 2021 instaurant une aide en faveur des investissements relatifs aux installations de recharge rapide pour véhicules électriques sur les grands axes routiers (accessible [ici](#)).

Arrêté du 15 février 2021 relatif aux modalités de gestion de l'aide en faveur des investissements relatifs aux installations de recharge rapide pour véhicules électriques sur les grands axes routiers (accessible [ici](#)).

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DU PROJET

N° de dossier administratif* :

N° SIRET* :

Dénomination sociale* :

Localisation du projet (autoroute/route + nom de l'aire)* :

Département* :

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET FINALISÉ

Dossier incluant un nouveau ou une augmentation de puissance du raccordement au réseau électrique :

Puissance électrique du raccordement au réseau :

Date de raccordement au réseau :

Date d'achèvement du projet :

Création d'une station de bornes de recharges ou extension d'une station existante :

Catégorie de station créée : Petite Moyenne Grande

Pour les nouveaux points de recharge - indiquez le nombre de points de recharge détaillé par puissance individuelle :

points de recharge à kW DC

points de recharge à kW DC

points de recharge à kW AC

points de recharge à kW AC

Date de mise en service effective de la station de recharge :

Date d'achèvement du projet :

Le demandeur certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

Fait à* : le* :

Nom, prénom et fonction du signataire* :

Signature du demandeur et « Cachet de l'entreprise »**

Ce document doit être complété informatiquement, imprimé, signé puis déposé, accompagné des pièces justificatives de la demande de paiement de solde, sur la plateforme de l'ASP : <https://portail-irve.asp-public.fr/irve/>

* = champ obligatoire : en l'absence de ces informations, votre demande ne pourra être traitée